



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N° 16 05 2025

PUBLIÉ LE 16 MAI 2025

# Sommaire

## **Préfecture de la Sarthe / DCPAT**

|   |        |
|---|--------|
| 72-2025-05-16-00001 - Arrêté désignation membres CSA FP (2 pages) | Page 3 |
| 72-2025-05-16-00002 - Arrêté désignation membres CSA FS (2 pages) | Page 6 |

Préfecture de la Sarthe

72-2025-05-16-00001

Arrêté désignation membres CSA FP



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
commun départemental**

### **Arrêté préfectoral du 16 mai 2025**

portant modification de la désignation des membres de la formation plénière du comité social d'administration de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD de la Sarthe

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles R 211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2022 fixant la composition du CSA de préfecture, des sous-préfectures et du SGCD 72 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2023 portant désignation des membres de la formation plénière du CSA Préfecture, Sous-Préfectures et SGCD de la Sarthe ;

Vu le courrier de Mme Cécile BOURDEAU reçu le 9 avril 2025 informant le Préfet de sa démission de l'ensemble des instances locales ;

Vu les courriers de Mme Virginie BARBET en date du 8 et du 10 avril 2025 informant le Préfet de sa démission en tant que membre titulaire et de son souhait de devenir membre suppléante du CSA en formation plénière ;

Vu le courriel de Mme Isabelle RAMIER en date du 6 mai 2025 informant le Préfet de son souhait de rester membre suppléante ;

Vu le courriel de Mme Véronique BOISSIÈRE en date du 5 mai 2025 informant le Préfet de son souhait de rester membre suppléante ;

Vu le courriel du syndicat FO en date du 14 mai 2025 proposant la désignation de Mme Céline LEVESQUE et de M. Yannick RIETSCH en tant que membres titulaires et de Mme Sophie VIVET en tant que membre suppléante de la formation plénière ;

Sur proposition du directeur du Secrétariat général commun départemental,

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

L'article 1 de l'arrêté du 22 mars 2023 est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation plénière du comité social d'administration susmentionné :

| Membres titulaires     | Membres suppléants     |
|------------------------|------------------------|
| <b>Au titre de FO</b>  |                        |
| BRUNET Yannick         | <i>BARBET Virginie</i> |
| DERAUX Stéphane        | BOISSIÈRE Véronique    |
| GUILLIER Stéphane      | RAMIER Isabelle        |
| HAMEL Martine          | <i>VIVET Sophie</i>    |
| <i>LEVESQUE Céline</i> |                        |
| <i>RIETSCH Yannick</i> |                        |

### **Article 2 :**

Mme Céline LEVESQUE et M. Yannick RIETSCH sont désignés membres titulaires pour le mandat restant à courir.

Mme Virginie BARBET et Mme Sophie VIVET sont désignés membres suppléantes pour le mandat restant à courir.

### **Article 3 :**

L'arrêté du 5 juin 2024 est abrogé.

### **Article 4 :**

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe, le directeur du Secrétariat général commun départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet

Signé : Emmanuel AUBRY

Préfecture de la Sarthe

72-2025-05-16-00002

Arrêté désignation membres CSA FS



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
commun départemental**

### **Arrêté préfectoral du 16 mai 2025**

portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD de la Sarthe

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles R 211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2022 fixant la composition du CSA de préfecture, des Sous-préfectures et du SGCD 72 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du CSA Préfecture, Sous-Préfectures et SGCD de la Sarthe ;

Vu le courrier de Mme Cécile BOURDEAU reçu le 9 avril 2025 informant le Préfet de sa démission de l'ensemble des instances locales ;

Vu les courriers de Mme Virginie BARBET en date du 8 et 10 avril 2025 informant le Préfet de sa démission de la formation spécialisée ;

Vu le courriel de Mme Isabelle RAMIER en date du 6 mai 2025 informant le Préfet de son souhait de rester membre suppléante ;

Vu le courriel de Mme Véronique BOISSIÈRE en date du 5 mai 2025 informant le Préfet de son souhait de rester membre suppléante ;

Vu le courriel du syndicat FO en date du 14 mai 2025 de M. Yannick RIETSCH et M. Yannick BRUNET en tant que membres titulaires de la formation spécialisée, Mme Céline LEVESQUE et Mme Sophie VIVET en tant que membres suppléantes ;

Sur proposition du directeur du Secrétariat général commun départemental,

1 / 2

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

L'article 1 de l'arrêté du 22 mars 2023 est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration susmentionné :

| <b>Membres titulaires</b> | <b>Membres suppléants</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| <b>Au titre de FO</b>     |                           |
| <i>BRUNET Yannick</i>     | <i>LEVESQUE Céline</i>    |
| BOISSIÈRE Véronique       | RAMIER Isabelle           |
| DERAUX Stéphane           | <i>VIVET Sophie</i>       |
| GUILLIER Stéphane         |                           |
| HAMEL Martine             |                           |
| <i>RIETSCH Yannick</i>    |                           |

### **Article 2 :**

M. Yannick BRUNET et M. Yannick RIETSCH sont désignés membres titulaires pour le mandat restant à courir.

Mme Céline LEVESQUE et Mme Sophie VIVET sont désignés membres suppléantes pour le mandat restant à courir.

### **Article 3 :**

L'arrêté du 24 avril 2024 est abrogé.

### **Article 4 :**

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe, le directeur du Secrétariat général commun départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet

Signé : Emmanuel AUBRY